



Vol dans un magasin outillage

Par **nicos54_old**, le **16/11/2007 à 17:38**

bonjour j'ai volé un appareil de traitement d'eau a 600 euro apres avoir attendue 15 minute avec mon chariot personne n'est venue donc je suis sorti je l'ai chargé et je suis parti ils ont relevé ma plaque et porté plainte cher la police perquisition dans le lieu que j'avais indiqué ou était l'appareil il n'avait pas servi je suis allé le payer le soir même apres avoir appelé le patron et il a retiré la plainte mais apparemment la suite va au procureur je risque quoi n'ayant pas de casier et jamais commis de faute merci de la réponse

Par **Jurigaby**, le **16/11/2007 à 19:28**

Bonjour.

La peine encourue est de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

la peine qui sera prononcée si y en a une, dépend du juge qui vous recevra...

En principe, si pas de casier, une simple amende devrait être prononcée.

Par **nicos54_old**, le **16/11/2007 à 20:27**

merci pour votre réponse rapide je vous informerai de la suite si il y en a une ce que je n'espère pas

Par **nicos54_old**, le **18/11/2007 à 18:46**

est ce que je vais etre convoqué comme le patron de lapeyre retire sa plainte pouvez vous m'eclairer j'engoisse tout les jours

Par **Jurigaby**, le **18/11/2007 à 19:09**

Bonjour.

C'est au proc' qu'il appartient de prendre sa décision..

A priori, il ne poursuivra pas l'infraction si le dommage est réparé comme c'est la cas...

Par **nicos54_old**, le **19/11/2007 à 17:30**

bonjour j'ai eu des news de la police j'aurai juste un rappel la loi ouf faut etre honnete c'est tout apres je sais pas ce qu il y aura si je vais avoir une amende